

## SOYEZ PRÉVOYANT. SOUSCRIVEZ DÈS AUJOURD'HUI!

Il y a deux moyens faciles et rapides de souscrire  
l'Assurance mieux-être.

Communiquez avec nous par téléphone:

**1 877 647-5381**

Un spécialiste vous répondra du lundi au vendredi,  
de 8 h à 21 h, et le samedi, de 8 h 30 à 16 h 30 HNE  
(sauf les jours fériés),

ou visitez le site:

[assurancemieuxetre.ca](http://assurancemieuxetre.ca)

Le présent document est un sommaire de la nature et de certains avantages de  
l'Assurance mieux-être. Il n'a aucune valeur contractuelle. Le contrat d'assurance contient  
l'ensemble des conditions et des modalités se rapportant à l'Assurance mieux-être.  
D'autres exclusions et restrictions peuvent s'appliquer.

La Société canadienne du cancer (SCC) et Desjardins Sécurité financière collaborent  
dans la prévention des problèmes financiers pouvant découler du traitement d'un  
cancer. La SCC n'endosse explicitement aucun produit ni service de nature commerciale.  
Un pourcentage des primes annuelles est versé à la SCC pour chaque contrat  
d'Assurance mieux-être vendu. Ces fonds servent à fournir de l'aide financière et  
matérielle aux personnes atteintes d'un cancer.



Société  
canadienne  
du cancer

Canadian  
Cancer  
Society

[www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

Conjuguer avoirs et êtres

<sup>MD</sup> Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de  
papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



BIOGAZ

POUR POSITIONNEMENT  
SEULEMENT

## ASSURANCE MIEUX-ÊTRE

PROTECTION CONTRE LES  
CONSÉQUENCES FINANCIÈRES  
D'UN CANCER



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

Conjuguer avoirs et êtres



Vie, santé, retraite

Cette année seulement, on estime que **171 000**  
nouveaux cas de cancer se manifesteront au Canada.  
**30 %** de ces cas toucheront des jeunes adultes et des  
adultes âgés de **20 à 59 ans**<sup>1</sup>.

Comme il faut souvent de nombreux mois, voire des  
années, pour traiter un cancer, cette période risque fort  
de nuire à la santé financière de la personne victime de  
cette maladie et à celle de toute sa famille.

Si vous deviez combattre un cancer, seriez-vous en  
mesure, par exemple, de payer des traitements non  
couverts ou des services privés à domicile, comme ceux  
d'une infirmière, d'une gardienne d'enfants ou d'une  
aide domestique?

Et s'il s'agissait de votre enfant ou de votre  
conjoint, pourriez-vous prendre un congé sans solde  
pour rester à ses côtés pendant ses traitements et  
sa convalescence?

## COMBATTEZ LE CANCER, PAS LES PROBLÈMES FINANCIERS

En cas de diagnostic de cancer, votre santé devient votre  
priorité et les responsabilités financières viennent loin  
derrière. Ainsi, bien que les prestations d'assurance salaire  
ou invalidité remplacent une partie du revenu pendant  
une période limitée, elles sont rarement assez élevées  
pour couvrir les frais importants liés à une maladie, par  
exemple les soins privés, l'aide domestique et les frais  
de déplacement. De plus, ce ne sont pas tous les gens  
actifs (travailleurs et retraités) qui disposent d'une  
assurance collective.

Cela signifie que **votre revenu diminuera alors  
que vos dépenses augmenteront en raison des  
coûts liés à votre traitement**. En outre, votre état  
pourrait nécessiter des traitements ou de l'équipement  
spécialisés que vous pourriez devoir payer entièrement  
de votre poche.

<sup>1</sup> Source: Statistiques canadiennes sur le cancer 2009.



À 46 ans, Henri a reçu un diagnostic  
de cancer de l'intestin qui a nécessité  
trois années de traitements et de  
convalescence. Cette longue période  
a été particulièrement difficile sur le  
plan émotif et financier pour lui et sa  
conjointe, Diane. Après un an, celle-  
ci a dû quitter son emploi car elle ne  
parvenait plus à combiner son travail  
à temps plein et son rôle d'aidante  
auprès d'Henri. Cette importante  
perte de revenu les a obligés à  
réhypothéquer leur résidence pour  
couvrir les nombreux frais qu'ils ont  
dû payer de leur poche relativement  
à des déplacements, des soins à  
domicile, des médicaments et des  
traitements non couverts.





## L'ASSURANCE MIEUX-ÊTRE EST UNE PROTECTION ABORDABLE DONT VOUS N'AVEZ PAS À VOUS PRIVER

Au premier diagnostic d'un cancer, l'Assurance mieux-être prévoit le versement d'une prestation unique, exempte d'impôt, de 25 000 \$, pour les assurés âgés de 54 ans et moins, et de 12 500 \$, pour ceux qui ont de 55 à 69 ans.

L'Assurance mieux-être est simple et rapide à obtenir. Vous n'avez pas d'examen médical à subir. Seules vos réponses à quatre questions déterminent votre admissibilité.

Vous pouvez souscrire cette assurance jusqu'à 59 ans et ses primes sont si abordables que toute votre famille gagnera à être assurée. Par exemple, une jeune famille composée de deux adultes non fumeurs dans la trentaine et de deux enfants de moins de 18 ans ne paiera que 29,80 \$ par mois.

Primes mensuelles – FEMME		
Âge	Non fumeuse	Fumeuse
0 à 17 ans	5,95 \$	
18 à 39 ans	8,95 \$	10,95 \$
40 à 44 ans	14,35 \$	20,50 \$
45 à 49 ans	20,15 \$	32,80 \$
50 à 59 ans	25,95 \$	49,35 \$

Primes mensuelles – HOMME		
Âge	Non fumeur	Fumeur
0 à 17 ans	5,95 \$	
18 à 44 ans	8,95 \$	10,95 \$
45 à 49 ans	13,50 \$	21,30 \$
50 à 54 ans	19,85 \$	47,95 \$
55 à 59 ans	25,95 \$	69,95 \$

Note : Les catégories d'âge diffèrent selon le sexe.

De plus, toutes les primes payées sont remboursées en cas de décès de l'assuré pendant que le contrat est en vigueur. L'assurance prend fin lorsque ce dernier atteint 70 ans.

L'Assurance mieux-être offre de nombreux avantages qui vous permettront de mieux surmonter l'épreuve du cancer :

- Couvre le premier diagnostic de cancer \*
- Aucun examen médical. Quatre questions d'admissibilité seulement
- Souscription simple par téléphone ou Internet
- Montant d'assurance non imposable de 25 000 \$ ou de 12 500 \$
- Versement complet du montant d'assurance au premier diagnostic d'un cancer
- Admissibilité dès la naissance
- Remboursement complet des primes en cas de décès
- Inclut des services d'assistance convalescence, psychologique et à la liquidation de succession

\* Certaines exclusions et restrictions s'appliquent.

## APRÈS LE DIAGNOSTIC, LA VIE CONTINUE

Grâce au montant forfaitaire de 25 000 \$ ou de 12 500 \$ que vous versera l'Assurance mieux-être au premier diagnostic d'un cancer, vous pourrez :

- faire face à vos obligations financières que votre assurance invalidité ne suffira pas à couvrir ;
- prendre un congé sans solde ;
- bénéficier de services et de soins de santé à domicile ;
- recevoir des traitements qui ne sont pas offerts par les services de santé publics ou prendre un nouveau médicament ;
- protéger votre qualité de vie et votre épargne, par exemple, vos REER.

**Vous serez libre d'utiliser ce montant à votre guise et vous pourrez vous concentrer sur votre guérison ou celle d'un membre de votre famille.**

**Appelez sans tarder !  
1 877 647-5381**

assurancemieuxetre.ca



## LE CANCER NE FRAPPE PAS SEULEMENT LA PERSONNE ATTEINTE, IL ÉBRANLE AUSSI TOUS SES PROCHES

« Ma fille adolescente réagit mal à mon diagnostic de cancer. Elle a peur que mes traitements échouent. Elle est distante avec moi alors que j'ai plus que jamais besoin de sa présence. »



L'Assurance mieux-être comprend un service confidentiel d'écoute active et une assistance convalescence qui vous orientera vers différents soins et services et coordonnera les démarches visant à trouver les services professionnels et d'aide à domicile nécessaires à votre rétablissement.

« Je vis seul, ma famille est éloignée et je vais avoir besoin de soins et d'aide à la maison pendant mon traitement. Je ne sais pas où trouver de l'aide. »